



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Savoie

Division du 1^{er} degré
public

Pôle Ressources
Humaines
Gestion collective

Affaire suivie par
Nathalie Kaluza
Téléphone
04.50.88.45.72
Télécopie
04.50.51.47.36

Mél :
Ce.dsden74-div1@ac-
grenoble.fr

Cité administrative
7, rue Dupanloup
74040 ANNECY CEDEX

Annecy, le 18 novembre 2019

La directrice académique
des services de l'éducation
nationale de la Haute-Savoie,

à

Mesdames et Messieurs les
enseignants du 1^{er} degré de
l'enseignement public

S/c Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet : Mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré - rentrée scolaire
2020 - Phase interdépartementale**

Nous vous informons que la note de service ministérielle n° 2019 – 163 du 13 novembre 2019 exposant les modalités de participation au mouvement interdépartemental 2020 est publiée au BOEN spécial n° 10 du 14 novembre 2019

Documents à Consulter / à télécharger :

**BO spécial n° 10 du 14 novembre 2019- Note de service n° 2019-163 du 13 -
11-2019**

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=146574

La participation au mouvement interdépartemental se fait via l'application I-Profr :
cliquer sur le bouton « Les services » puis sur le lien « SIAM ».

La présente note et ses annexes complètent les instructions ministérielles relatives
à la mise en œuvre du mouvement interdépartemental des personnels enseignants
du 1^{er} degré.

Annexes :

- Calendrier des opérations (Annexe 1)
- Liste des pièces justificatives (Annexe 2)
- Déclaration de demande de bonification au titre du Handicap (Annexe 3)
- Formulaire de demande de bonification au titre du CIMM (Annexe 4)

I – LES DEMANDES DE PARTICIPATION AU MOUVEMENT :

La procédure d'inscription au mouvement :

Seuls les personnels **TITULAIRES** au **1^{er} septembre 2019** et issus des corps des
professeurs des écoles, instituteurs ou des instituteurs de la fonction publique de
l'État recrutés à Mayotte (IERM) - peuvent formuler une demande de changement
de département.

La saisie des vœux se fera pendant la période d'ouverture du serveur via l'application SIAM.

Le serveur de saisie des vœux sera ouvert du
Mardi 19 novembre 2019 à 12 heures au Lundi 9 décembre 2019 à 12 heures.

II - CONFIRMATION ET TRANSMISSION DES DEMANDES

La confirmation de demande de changement de département, est envoyée dans la boîte électronique I-Prof du candidat à partir du **10 décembre 2019**.

ATTENTION cette demande doit être **RETOURNEE SIGNEE** et **ACCOMPAGNEE DES PIECES JUSTIFICATIVES** (cf Annexe 2) au plus tard le **MERCREDI 18 décembre 2019**, cachet de la poste faisant foi à

La DSDEN de la Haute-Savoie - DIV 1 RH – bureau 663 – 7, Rue Dupanloup, 74040 Annecy CEDEX.

Il est rappelé aux enseignants :

1- que l'absence d'envoi de la confirmation de demande de changement de département dans les délais fixés entrainera AUTOMATIQUEMENT l'ANNULATION de la demande de participation au mouvement. Aucune dérogation ne sera accordée.

2- qu'en cas d'absence des pièces justificatives relatives à la demande de changement de département, cette dernière ne sera prise en compte que pour le minimum, soit l'équivalent d'une demande de mutation pour convenance personnelle.

NB : Pour les demandes de changement de département au titre du **handicap** et au titre du **CIMM** ; la confirmation de demande de changement de département doit être également accompagnée des formulaires correspondants en Annexe 3-2 (demande de bonification exceptionnelle au titre du handicap) et en Annexe 4 (conditions d'attribution de la bonification au titre du CIMM).

III - DIFFUSION DES RESULTATS :

Diffusion Individuelle à partir du 2 mars 2020 par affichage sur SIAM et dans les boîtes aux lettres I-PROF

Aucun résultat ne sera donné par téléphone par les services de la DSDEN.

Pour la rectrice et par délégation,
La directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Haute-Savoie

Mireille VINCENT

